

N° 163

---

**SÉNAT**

---

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 9 décembre 1993.

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Australie,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10<sup>e</sup> législ.) : 553, 761 et T.A. 94.

---

Traités et conventions.

**Article unique.**

**Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Australie, signée à Paris le 14 janvier 1993, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).**

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 8 décembre 1993.*

*Le Président,*

**Signé : PHILIPPE SÉGUIN.**

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au projet de loi n° 553.

14  
Je